

## PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal de la ville de Petite-Forêt s'est réuni à la salle des fêtes Jules Mousseron à 18h00 en séance publique sur la convocation et sous la présidence de Madame Sandrine GOMBERT, Maire.

Date de convocation : le 31 mai 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 18  
Procurations : 7  
Votants : 25

### **Étaient présents :**

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Véronique JOLY - Gérard GAILLARD - Didier DEMAREST - Marie-Renée LOUVION - Christian DURIEUX - Léa DEQUAYE - Sylvia PISANO Robert VANOVERSCHELDE - François STASINSKI - Dominique DAUCHY - Tiphanie OTLET - Dorothée MARTIN Grégory SPYCHALA.

### **Étaient excusés :**

Isabelle DUFRENNE donné pouvoir à Rachid LAMRI,  
Jean-Pierre POMMEROLE a donné pouvoir à Christine LEONET,  
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT,  
Elisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Pascal CROMBE,  
Claudine GENARD a donné pouvoir à Christian DURIEUX,  
Christine HUET a donné pouvoir à Robert VANOVERSCHELDE,  
Dominique CORREA a donné pouvoir à Dorothée MARTIN.

### **Étaient absents :**

Gérard QUINET - Claudine HERLIN.

Madame le Maire nomme Madame Christine LEONET secrétaire de séance.

### **A] Approbation du procès-verbal du 4 avril 2023**

Le procès-verbal est approuvé par tous les conseillers présents à ladite séance.

### **B] Ratification des décisions**

Pas de remarques

## C] Délibérations

### I] Administration Générale

#### **I-1) Élections Sénatoriales**

Des élections sénatoriales sont organisées le 24 septembre 2023. Le Sénat étant renouvelé par moitié tous les trois ans, 170 sièges sont à pourvoir cette année.

Les sénatoriales sont le seul scrutin national, en France, qui ne se déroule pas au suffrage universel direct : seuls votent des « délégués », appartenant aux catégories suivantes :

- conseillers départementaux ;
- conseillers régionaux élus dans le département ;
- députés ;
- sénateurs ;
- délégués des conseils municipaux.

Ce scrutin est également le seul qui soit obligatoire, la non-participation injustifiée à ce vote étant punie d'une amende de 100 euros.

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, les conseils municipaux doivent désigner des délégués, dont le nombre dépend de la taille du Conseil municipal.

A Petite-Forêt, le Conseil municipal doit élire en son sein 15 délégués titulaires et 5 suppléants.

L'élection des délégués et des suppléants à lieu sur une même liste. Les candidats se présentent donc globalement et non pas spécifiquement à l'élection de délégué ou de suppléant.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants. Les listes peuvent être incomplètes.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes :

- Le titre de la liste présentée : chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre.
- Les noms, prénoms, sexe, domicile date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes doivent être déposées auprès du Maire à l'ouverture de la séance du 9 juin, avant la proclamation de l'ouverture du vote.

Le dépôt d'une liste peut se matérialiser par le seul dépôt de bulletins de vote comprenant les mentions reprises plus haut.

*Madame le Maire indique que ce Conseil municipal sera court, avec un ordre du jour particulier puisque qu'il s'agit ici de l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.*

*Madame le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Bureau de la rejoindre pour procéder à l'élection. Les 2 plus jeunes conseillers présents sont Madame Léa DEQUAYE et Madame Tiphanie OTLET.*

*Les 2 Conseillers les plus âgés présents sont Messieurs DEMAREST et GAILLARD.*

*Madame le Maire indique qu'en vertu des articles L 289 133 du Code électoral, les délégués et les suppléants sont élus sur une même liste, sans débat. La représentation est proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne,*

sans panachage et sans votre préférentiel, c'est à dire que la liste est donnée dans un ordre et qu'il est interdit de changer l'ordre des candidats sur chaque liste.

Madame le Maire informe qu'au vu de la strate de la commune (entre 1000 et 9000 habitants), les délégués sont élus parmi les conseillers municipaux en priorité.

Elle indique que les membres du Conseil municipal, qui sont également député, sénateur, conseiller départemental, conseiller régional, ne peuvent pas être élus grand électeur au sein de la commune puisqu'ils sont grand électeur au sein de leur collège. C'est le cas de Madame le Maire, grand électeur du Conseil régional, elle ne peut donc être candidate sur une liste.

Madame le Maire indique que la commune doit élire 15 grands électeurs titulaires et 5 grands électeurs suppléants. Chaque liste de candidats doit être composée de délégués et de suppléants et être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

A l'ouverture du scrutin, Madame le Maire a reçu deux listes :

Madame le Maire fait lecture de la liste « **Petite-Forêt Encore, Petite-Forêt Toujours** » :

- 1-LAMRI Rachid
- 2- SEREUSE Elisabeth
- 3- VANOVERSCHELDE Robert
- 4- VANDEPOEL Arlette
- 5- POMMEROLE Jean-Pierre
- 6- JOLY Véronique
- 7- STASINSKI François
- 8- LOUVION Marie-Renée
- 9- GAILLARD Gérard
- 10- HUET Christine
- 11- DURIEUX Christian
- 12- LEONET Christine
- 13- AITLAMAALMAHMED Abdel-Aziz
- 14- GENARD Claudine
- 15- DEMAREST Didier
- 16- DEQUAYE Léa
- 17- CROMBE Pascal
- 18- DUFRENNE Isabelle

**Et pour la liste toute « Tous autour de l'Être Humain Franc-Forésien »**

1-MARTIN Dorothée

2-SPYCHALA Grégory

3-OTLET Tiphanie

4-CORREA Dominique

5-DAUCHY Dominique

*Madame le Maire demande s'il y a d'autres listes de candidats. Pas de réponse.*

*Madame le Maire indique que les conseillers vont être appelés à venir voter, dans l'ordre du tableau.*

*Les conseillers présents votent pour eux-mêmes et pour les conseillers leur ayant donné pouvoir.  
Une fois le vote clos, les membres du bureau procèdent au dépouillement.*

Listes	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
« Tous autour de l'Être Humain Franc-Forésien »	7	4	1
Petite-Forêt Encore, Petite-Forêt Toujours	18	11	4

Sont élus grands électeurs :

LAMRI Rachid

SEREUSE Elisabeth

VANOVERSCHELDE Robert

VANDEPOEL Arlette

POMMEROLE Jean-Pierre

JOLY Véronique

STASINSKI François

LOUVION Marie-Renée

GAILLARD Gérard

HUET Christine

DURIEUX Christian

MARTIN Dorothée

SPYCHALA Grégory

OTLET Tiphanie

CORREA Dominique

Les 5 suppléants sont :

LEONET Christine

AITLAMAALEMAHMED Abdel-Aziz

GENARD Claudine

DEMAREST Didier

DAUCHY Dominique

***Prochain Conseil municipal le 4 juillet 2023***

***La séance est levée à 18h30***

***Le Maire,***

***La Secrétaire,***

***Sandrine GOMBERT***

***Christine LEONET***